

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

Ont voté non:

Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 5.*

**Motion N° 1006.07 Antoinette Badoud/
Emmanuelle Kaelin Murith**
(modification du code de procédure pénale relative
à l'assistance judiciaire)¹

Retrait

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je prends acte de la décision du Conseil d'Etat de rejeter cette motion, ce que je regrette. Je maintiens que l'harmonisation des procédures civile et pénale en matière d'assistance judiciaire aurait certainement simplifié les tâches.

Du fait que la nouvelle procédure pénale fédérale devrait entrer en vigueur en 2010, cet aspect pourra y être réglé, je l'espère.

Je retire donc ma motion.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat N° 2005.07 Louis Duc
(les conséquences du divorce et de la séparation:
autorité parentale, droit de visite, médiation)²

Prise en considération

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Pourquoi avoir déposé ce postulat touchant aux conséquences directes du divorce, de la séparation, aux décisions de justice en matière d'autorité parentale, de droit de visite, de garde d'enfants?

Avec les années et quelques observations plus affinées liées à mon âge, j'ai eu maintes fois l'occasion d'approcher, parfois de très près, celles et ceux qui sont sortis de toutes ces procédures et d'écouter quelque peu le récit d'un véritable parcours du combattant. Dire que l'immense majorité de ces procédures se passent sans souffrances accrues, quasiment à l'amiable, n'est absolument pas vrai! J'ai aussi consulté certains maîtres de loi, avocats, spécialistes du divorce, leurs avis sont loin d'être les mêmes que ceux du Conseil d'Etat.

Il est certain, me disait encore récemment un juriste de ce canton, qu'un organe de médiation serait dans tous les cas souhaitable. Il améliorerait très certainement beaucoup de choses et les procédures ne connaîtraient pas ces périodes d'investigation, d'interrogatoires, de séances de tribunal qui n'en finissent pas. Au bout du compte, le dialogue se rompt, les parties se figent dans leurs revendications, les juges prononcent et les parties n'ont que les yeux pour pleurer et le porte-monnaie qui se vide!

Le divorce, la séparation, l'attribution des enfants sont devenus une affaire d'Etat, où tellement, tellement de personnages avec leurs particularités propres tentent d'apporter, certainement avec une réelle bonne volonté, leur concours. Il existe c'est vrai un Service de consultation conjugale à Fribourg, à Bulle et à Guin. Devant l'ampleur du phénomène, qui ne va pas tarir ces prochaines années, nous avons une obligation, le monde politique a l'obligation de tout mettre en œuvre pour donner à toutes celles et ceux qui sont tiraillés dans ces moments très conflictuels... nous avons le devoir d'éviter que toutes ces procédures en cours et à venir ne soient pas des foires d'empoigne, de faire en sorte que l'enfant au centre la famille soit protégé, qu'il ne soit pas ballotté à gauche ou à droite parce qu'un juge l'a ordonné ou qu'une décision de justice est tombée comme un couperet sans que le jeune puisse donner son avis.

Je l'ai dit, nous avons un devoir essentiel de faire en sorte que ces moments de désillusion dans une vie de couple ne se traitent pas à la va-vite, sans considération, qu'une ordonnance soit remise dans la précipitation, que les enfants au creux de toutes ces déchirures soient en tout premier lieu préservés.

Il y a quelque trois mois, j'ai reçu un père de famille avec son fils de quatorze ans, qui faisait l'objet d'un droit de garde dévolu par un juge à sa maman, ici à Fribourg. Ce jeune garçon, sous le coup de cette ordonnance, n'en pouvait plus de rester avec sa mère et voulait rejoindre son père dans la Broye. En plus,

¹ Déposée et développée le 16 mars 2007, *BGC* p. 280; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2007, *BGC* p. 1519.

² Déposé et développé le 14 mars 2007, *BGC* p. 285; réponse du Conseil d'Etat le 18 septembre 2007, *BGC* p. 1534.